ANNEXE 1

PROCES VERBAL

DE LA COMMISSION EN CHARGE DE L'EXAMEN DES CONCESSIONS DE DELEGATION SERVICE PUBLIC DU 20 DECEMBRE 2017 à 10 H 00

<u>**Objet**</u>: Concession DSP pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'un crématorium

Date de la convocation : le 4 décembre 2017

Titulaires :	Signature	convoqués	présents	excusés
Mme la Maire (Présidente)		X	X	
M. Daniel BARBARIN	4	X	X	
Mme Myriam DEBARGE		X		×
M. Jean MOUTARDE	Houtte	X	×	
M. Matthieu GUIHO	4	X		X
Mme Yolande DUCOURNAU		X	×	
Suppléants :				No. Committee of the Co

- M. Cyril CHAPPET
- M. Jean Louis BORDESSOULES
- M. Médéric DIRAISON
- M. Philippe BARRIERE
- M. Antoine BORDAS

assistait en outre:

Le Responsable du pôle aménagement et développement économique

Avis de concession paru au BOAMP le 27 septembre 2017 – date limite de remise des candidatures et des offres : le 18 décembre 2017 à 12 h 00 – Nombre de plis reçus : 1

Hôtel-de-Ville - BP 10082

17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net 017-211703475-20180329-2018_03_D26-DE Regu le 04/04/2018

Examen de la candidature de la société

Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST

Pour la concession sous forme DSP pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'un Crématorium

Réunion d'ouverture des offres du 20 décembre 2017

Objet : Concession DSP Crématorium (financement, conception, construction, entretien, maintenance et exploitation)

Présents : Mme la Maire, M. Daniel BARBARIN, M. Jean MOUTARDE, Mme Yolande DUCOURNAU

1 seule candidature reçue : Groupement des Sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST

L'examen de la candidature par la commission, s'est articulé en deux phases, à savoir :

- La vérification du contenu du dossier de candidature,
- La sélection de la candidature

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront présenter un dossier contenant les documents suivants :

- 1. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux article 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016.
- 2. Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- 3. Déclaration sur l'honneur attestant du respect d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail.
- 4. Formulaire CERFA DC1 ou lettre de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, adresse électronique, date de création, montant et composition du capital, liste des principaux actionnaires, identité du représentant habilité)
- 5. Formulaire CERFA DC2 ou déclaration du candidat précisant le chiffre d'affaires hors taxes ou présentant les bilans, comptes de résultat et annexes des trois derniers exercices
- 6. Références pour des prestations équivalentes
- 7. Note de présentation générale du candidat ou du groupement décrivant ses moyens techniques et humains (effectifs par catégorie de personnel, qualification, outillages, matériels, équipements techniques...), son savoir-faire en matière de conception, de construction et d'exploitation d'équipements en rapport avec l'objet de la concession de délégation de service public.

017-211703475-20180329-2018_03_D26-DE Regu le 04/04/2018

8. Les attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation de service public.

L'offre de candidature est recevable et complète.

Pièce	Pièce 1	Pièce 2	Pièce 3	Pièce 4	Pièce 5	Pièce 6	Pièce 7	Pièce 8
Présence	oui							

La Commission déclare le dossier de candidature conforme au règlement de la consultation et examine la candidature proposée.

SELECTION DE LA CANDIDATURE

Les candidats sont sélectionnés après examen des critères suivants :

- leurs garanties administratives, professionnelles et financières,
- leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.
 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail

Garanties administratives, professionnelles et financières,

- -La société FUNECAP OUEST présente un capital de 1 907 000,00 euros, dont le siège social est situé 5 chemin de la Justice 44300 Nantes
- -La société POITOU-GRANIT P.F. présente un capital de 15 000,00 euros, dont le siège social est situé 21 avenue de Bordeaux 86700 Couhé
- -les domaines de compétences s'articulent sur «Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, extraction de pierres»

Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail

-Les sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST respectent l'obligation sus visée.

AVIS DE LA COMMISSION

- Garanties administratives, professionnelles et financières, La Commission considère que le groupement des sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST présentent les garanties demandées
 - Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.
 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail

AR PREFECTURE

017-211703475-20180329-2018_03_D26-DE Regu le 04/04/2018

Au regard de ces éléments, la Commission retient la candidature du groupement des sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST et procède à l'ouverture de l'enveloppe « offre »

Au regard de la complexité des éléments du dossier « offre », la Commission demande à ce qu'une analyse de l'offre soit menée.

La Commission décide de se réunir, ultérieurement pour étudier l'offre.